

## MARDI 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit et le trois du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de Lanhélin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne MÉNARD, Maire.

Présents : Etienne MENARD, Maire, Louis HERPEUX, Erick MASSON, adjoints, Roland GORON, Sandra FERRE, Pascal DUFAIX, Jérôme HELLO, Stéphane PORCON, Clémentine TROADEC, conseillers municipaux

Absents excusés : Isabelle TREMORIN

Absents : Patrice VIGOUR, Guillaume ISEBE, Emmanuel MATHIOT, Alain LEGRAND

Pouvoirs : Isabelle TREMORIN a donné pouvoir à Clémentine TROADEC

Secrétaire de séance : Stéphane PORCON

### ORDRE DU JOUR :

- Vote du compte administratif 2017
- Approbation du compte de gestion 2017
- Affectation du résultat de fonctionnement commune 2017
- Affectation du résultat d'exploitation assainissement 2017
- Vote des subventions 2018
- Vote du taux des taxes locales
- Vote du budget primitif 2018
- Tarifs de location de la salle du Dolmen
- Devis qualité intérieure de l'air

### Délibération 05-2018

Date de convocation : 13/03/2018

Date d'affichage : 13/03/2018

### OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DU CENTRE BOURG AVEC LE SDE 35

Vu la Convention de mandat avec le SDE 35 pour la réalisation des travaux d'éclairage public dans le bourg de Lanhélin jointe en annexe ;

Vu l'annexe n°1 à la Convention de mandat fixant l'enveloppe financière prévisionnelle jointe en annexe ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation de l'éclairage public en centre bourg sont envisagés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier au Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) le soin de réaliser ces travaux de rénovation de l'éclairage public au nom et pour le compte de la Commune, selon des conditions fixées dans la convention de mandat ainsi que dans son annexe n°1.

Monsieur le Maire, après avoir présenté la convention de mandat et son annexe 1 détaillant l'enveloppe financière prévisionnelle, propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° 02-2018 du 12 mars 2018 ;
- APPROUVE la Convention de mandat avec le SDE 35 pour la réalisation de travaux d'éclairage public dans le bourg de Lanhélin ;
- APPROUVE l'annexe n°1 de la Convention de mandat fixant l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la réalisation des travaux d'éclairage public dans le centre bourg de Lanhélin ;
- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif de la Commune 2018 au compte 21538.

## Délibération 06-2018

Date de convocation : 13/03/2018

Date d'affichage : 13/03/2018

### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Louis HERPEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Louis HERPEUX, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Etienne MÉNARD, Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice : 447 136.38€	Dépenses de l'exercice : 194 950.21€ Restes à réaliser : 276 000.00€
Recettes de l'exercice : 560 396.72€	Recettes de l'exercice : 255 307.99€
<b>Résultat comptable de l'exercice : 113 260.34€</b>	<b>Résultat comptable de l'exercice : 60 357.78€</b> <b>Restes à réaliser : - 276 000.00€</b>
<i>Excédent reporté : 233 049.82€</i>	<i>Excédent reporté : 164 792.71€</i>
<i>Soit un résultat de clôture de : 346 310.16€</i>	<i>Soit un résultat de clôture de : 225 150.49€</i>
Résultat de l'exercice 2017 (hors résultats reportés) : excédent de 173 618.12€ <b>Résultat définitif de l'exercice 2017 (hors restes à réaliser) : excédent de 571 460.65€</b>	

### COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2017 DE LA CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement
Dépenses de l'exercice : 4 898.16€
Recettes de l'exercice : 7 528.00€
<b>Résultat comptable de l'exercice : 2 629.84€</b>
<i>Excédent reporté : 9 757.74€</i>
<b>Résultat définitif de l'exercice 2017 de 12 387.58€</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice : 17 447.83€	Dépenses de l'exercice : 32 428.77€ Reste à réaliser : 16 000.00€
Recettes de l'exercice : 29 412.77€	Recettes de l'exercice : 28 678.94€
<b>Résultat comptable de l'exercice : 11 964.94€</b>	<b>Résultat comptable de l'exercice : - 3 749.83€</b> <b>Restes à réaliser : - 16 000.00€</b>
<i>Excédent reporté : 17 709.29€</i>	<i>Déficit reporté : - 563.94€</i>
<i>Soit un résultat de clôture de 29 674.23€</i>	<i>Soit un résultat de clôture de - 4 313.77€</i>
Résultat de l'exercice 2017 (hors résultats reportés) : excédent de 8 215.11€ <b>Résultat définitif de l'exercice (hors restes à réaliser) : excédent de 25 360.46€</b>	

### **COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2017 DU C.C.A.S.**

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice : 1 735.20€	Dépenses de l'exercice : 0.00€
Recettes de l'exercice : 1 822.00€	Recettes de l'exercice : 0.00€
<b>Résultat comptable de l'exercice : 86.80€</b>	<b>Résultat comptable de l'exercice : 0.00€</b>
<i>Excédent reporté : 7 403.79€</i>	
<b>Résultat définitif de l'exercice 2017 de 7 490.59€</b>	

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les Comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération 07-2018**

Date de convocation : 13/03/2018

Date d'affichage : 13/03/2018

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sections annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Délibération 08-2018

Date de convocation : 13/03/2018

Date d'affichage : 13/03/2018

#### **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : EXERCICE 2017 BUDGET COMMUNAL**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 113 260.34€
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 233 049,82 €
C. <b>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>+ 346 310.16 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R001 (si excédent)	+ 225 150.49 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé de + ou -)	- 276 000.00 €
<b>Besoin de financement F. = D.+E.</b>	<b>50 849.51 €</b>
<b>AFFECTATION = C.=G.+H.</b>	<b>346 310.16 €</b>
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	50 849.51 €
2) H. report en fonctionnement R 002	295 460.65 €
DEFICIT REPORTE D 002	

### Délibération 09-2018

Date de convocation : 13/03/2018

Date d'affichage : 13/03/2018

#### **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION : EXERCICE 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	
F. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 11 964.94€
G. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 17 709.29 €
H. <b>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 29 674.23 €</b>

<b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
I. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R001 (si excédent)	- 4 313.77 €
J. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé de + ou -)	- 16 000.00 €
<b>Besoin de financement F. = D.+E.</b>	<b>20 313.77 €</b>
<b>AFFECTATION = C.=G.+H.</b>	<b>29 674.23 €</b>
3) Affectation en réserves R1068 en investissement	20 313.77 €
4) H. report en fonctionnement R 002	9 360.46 €
DEFICIT REPORTE D 002	

### Délibération 10-2018

Date de convocation : 13/03/2018

Date d'affichage : 13/03/2018

#### OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Vu les demandes de subventions reçues et vu les propositions de la commission des Finances ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le montant des subventions accordées par la Commune aux différentes associations et œuvres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sauf pour les subventions suivantes :

- Par 1 voix CONTRE et 9 voix POUR : L'ACCA de Lanhélin se voit attribuée une subvention supplémentaire de 75 euros afin d'acheter des bracelets supplémentaires pour l'indentification des sangliers sur la période complémentaire du mois de mars accordé par la préfecture
- La classe de CM1 et CM2 de l'Ecole Mario Ramos de Lanhélin se voit accordée une subvention exceptionnelle dans le cadre de son projet du Granit et de son déplacement à Dol de Bretagne pour un montant de 300.00€
- Par 1 voix CONTRE et 9 voix POUR : Pour organiser un évènement sur le Granit, il est proposé d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle de 1500.00€

INSCRIT les subventions suivantes au budget primitif au titre de l'année 2018 comme suit :

ASSOCIATIONS ET OEUVRES	MONTANT DE LA SUBVENTION
A.D.M.R Pays du Granit Bleu	300.00€
ACCA de Lanhélin	125.00€ + subvention exceptionnelle de 75.00 €
Amicale Bouliste de Lanhélin	100.00€
Amicale Laïque de Lanhélin	370.00€
Anciens combattants Lanhélin	300.00€
Football Club FCLMB	869.00€
Caisse des écoles	7091.24€ + subvention exceptionnelle de 300.00€
CCAS de Lanhélin	1 000.00€
Club Cyclo Lanhélin	100.00€
Club de l'amitié Lanhélin	280.00€

Comité des Fêtes	1 380.00€ + subvention exceptionnelle de 1 500.00€
Comité des Fêtes décor du bourg	200.00€
Comice Agricole	500.00€
Animateur sportif du Football Club	5 450.00€
Don du sang	50.00€
Office des Sports	1 011.00€
Prévention routière	15.00€
Le Réveil de Lanhélin (fanfare)	100.00€
Voyages scolaires Collèges Lycées	15.00€ par élèves
Granit Breton	50.00€
RASED (psychologue scolaire + Maître E)	180.00€
Rugby Bretagne Romantique	300.00€
Fondation du Patrimoine	50.00€

APPORTE les précisions suivantes quant au calcul de la subvention de la Caisse des Ecoles pour l'année 2018

Année 2018	Nombre d'élèves	Montant par élèves	Montant arrondi
Arbre de Noël	116	8.21€	952.36€
Fournitures scolaires	116	46.43€	5385.88€
Consommables informatiques			443.00€
Projet école			310.00€
Subvention exceptionnelle			300.00€

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer la présente délibération.

### **Délibération 11-2018**

Date de convocation : 13/03/2018

Date d'affichage : 13/03/2018

#### **OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2018. Au vu de cet état et compte tenu des besoins nécessaires à l'équilibre du budget, un débat s'engage. Monsieur le Maire présente un état de simulation d'augmentation du taux des taxes allant de 0.50 à 2.50 % et l'incidence sur le produit attendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas modifier les taux des taxes locales
- DIT que les taux applicables en 2018 restent les suivants :

- Taxe d'habitation 12.80
- Taxe foncière bâti 13.47
- Taxe foncière non bâti 42.67

## Délibération 12-2018

Date de convocation : 13/03/2018

Date d'affichage : 13/03/2018

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Budget primitif de la Commune 2018 établi par Monsieur Etienne MÉNARD, Maire, est soumis au vote et peut se résumer ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses : 792 937.89 €**

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
011	Charges à caractère général	194 480.00 €	220 832.30 €
012	Charges de personnel	280 350.00 €	238 944.00 €
014	Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €
022	Dépenses imprévues de Fonctionnement	43 555.68 €	40 771.18 €
65	Autres charges gestion courante	60 503.00 €	66 000.00 €
66	Charges Financières	11 586.91 €	11 586.69 €
67	Charges exceptionnelles	1 100.00 €	1 100.00 €
68	Dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	140 146.00 €	208 261.41 €
042	Amortissement	3 775.00 €	5 442.31 €

**Recettes : 792 937.89 €**

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
13	Atténuations de charges	2500.00 €	300.00 €
70	Produit des services	44 150.00 €	44 180.00 €
73	Impôts et taxes	293 016.77 €	298 950.64 €
74	Dotations et participations	145 044.00 €	142 023.00 €
75	Autres produits de gestion courante	14 900.00 €	11 000.00 €
76	Produits financiers	0.00€	0.00 €
77	Produits exceptionnels	1 600.00 €	100.00 €
042	Amortissement	1 236.00 €	923.60 €
002	Résultat 2017 reporté	233 049.82 €	295 460.65 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses : 735 856.14 €**

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
16	Remboursement d'emprunt	34 500.00 €	35 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	3 699.00 €	4 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	252 726.21 €
21	Immobilisations corporelles	49 408.00 €	111 500.00 €
23	Immobilisations en cours	572 826.00 €	331 706.33 €
40-41	Opérations d'Ordre	1 236.00 €	923.60 €

**Recettes : 735 856.14 €**

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
001	Solde reporté	164 792.71 €	225 150.49 €

10	Dotations Fonds divers Réserves	70 740.00 €	19 289.42 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	144 484.29 €	50 849.51 €
13	Subventions d'investissement	27 731.00 €	80 000.00 €
16	Emprunt et dettes	110 000.00 €	110 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	140 146.00 €	208 261.41 €
024	Produit des cessions	0.00 €	24 863.00 €
40-41	Opérations d'ordre	3 775.00 €	5 442.31 €

## **BUDGETS ANNEXES**

La balance générale en dépenses et en recettes s'équilibre à :

### **COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Section d'exploitation            39 360.46 €  
Section d'investissement        56 936.85 €

### **COMPTE ANNEXE CAISSE DES ECOLES**

Section de fonctionnement        19 478.82 €

### **COMPTE ANNEXE C.C.A.S.**

Section de fonctionnement        9 140.59 €  
Section d'investissement        600.00 €

Tous les budgets sont adoptés à l'unanimité.

## **Délibération 13-2018**

Date de convocation : 13/03/2018

Date d'affichage : 13/03/2018

### **OBJET : SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES ETABLISSEMENTS**

Contexte réglementaire :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi impose aux collectivités d'effectuer la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public. Cette obligation s'applique

- aux établissements d'accueil collectif d'enfants (dont écoles maternelles et élémentaires) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- aux établissements d'enseignements ou de formation professionnelle du premier et du second degré et centres de loisirs au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Etablissements sanitaires et sociaux prenant en charge des mineurs éloignés de leur famille au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le ministère en charge de l'écologie a publié le nouveau dispositif réglementaire, pour la période 2018-2023 sous la forme d'un guide qui a pour objectif d'accompagner les collectivités locales et les gestionnaires privés de structures accueillant des enfants dans la mise en œuvre des bonnes pratiques visant à améliorer la qualité de l'air.

Ce dispositif repose sur une démarche progressive :

- L'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement ;
- La mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air (vivement recommandé) ;



- Une surveillance de la qualité, en l'absence de programme de prévention ou en cas de besoin

Pour répondre à ces obligations réglementaires, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir demandé deux devis.

- 1<sup>er</sup> devis : BEE +

Les prestations proposées par BEE + se décomposent en 3 parties :

- 1<sup>ère</sup> partie : Evaluation des moyens d'aération pour un montant HT de 329.00€ soit 394.80 € TTC
- 2<sup>ème</sup> partie : Campagne de mesures pour un montant HT de 2 211.00€ soit 2 653.20€ TTC
- 3<sup>ème</sup> partie : Aide opérationnelle pour un montant HT de 840.00€ soit 1 008.00€ TTC

- 2<sup>ème</sup> devis : LABOCEA pour un montant HT de 2 747.00 € soit 3 296.40 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de retenir un devis parmi les deux présentés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT le devis de BEE +, 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> partie pour un montant de 394.80€ TTC et 1008.00€ TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la réalisation surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

---

**COMPTE-RENDU DES DEMARCHES EN COURS  
RAPPORT DES COMMISSIONS**

La séance est levée à 23h05

Civilité	Nom	Prénoms	Fonction	Signatures
Monsieur	MÉNARD	Etienne	Maire	
Monsieur	HERPEUX	Louis	Adjoint	
Monsieur	VIGOUR	Patrice	Adjoint	Absent
Monsieur	MASSON	Erick	Adjoint	
Monsieur	PORCON	Stéphane	Conseiller Municipal	
Monsieur	LEGRAND	Alain	Conseiller Municipal	Absent
Monsieur	HELLO	Jérôme	Conseiller Municipal	
Madame	FERRÉ	Sandra	Conseillère Municipale	

Monsieur	ISEBE	Guillaume	Conseiller Municipal	Absent
Madame	TREMORIN	Isabelle	Conseillère Municipale	Absente représentée
Monsieur	MATHIOT	Emmanuel	Conseiller Municipal	Absent
Madame	TROADEC	Clémentine	Conseillère Municipale	
Monsieur	DUFAIX	Pascal	Conseiller Municipal	
Monsieur	GORON	Roland	Conseiller Municipal	